

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**Délibération**  
n°2021.09.131.B

**Autorisation de dépôt  
d'une candidature à  
l'appel à projets  
"CITESLAB"**

**LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 00**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 septembre 2021

**Secrétaire de Séance** : Yannick PERONNET

**Membres présents** : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à Hassane ZIAT,

**Excusé(s)** : Gérard DESAPHY, Pascal MONIER, Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.09.131.B**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -  
RECHERCHE

Rapporteur : Monsieur ROY

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS ""CITESLAB""**

Dans le cadre du schéma général de développement économique du territoire, GrandAngoulême investit chaque année pour financer et accompagner des projets d'entreprises, pour soutenir l'esprit d'entreprendre sur le territoire et pour financer des infrastructures d'accueil des entreprises. Un ensemble d'outils, de prestations et de dispositifs a été mis en œuvre afin de remplir ces missions. Ces actions s'adressent à différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, femmes.

Dans le cadre du volet de développement économique du contrat de ville, GrandAngoulême soutient depuis 2016 une action de sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à la création d'activité, menée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et l'IFCG (Institut de formation commerce et gestion) en partenariat avec le CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour la mobilisation des femmes. Un réseau d'acteurs de proximité s'est constitué sur chaque quartier et des ateliers ont été animés régulièrement.

GrandAngoulême a souhaité amplifier cette action afin de faire émerger de nouveaux projets et de faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux dispositifs d'accompagnement existants. La délibération n°2017.12.617 du conseil communautaire, en date du 14 décembre 2017, a ainsi autorisé la mise en place du dispositif de la Fabrique à Entreprendre proposé par la Caisse des Dépôts, repris ensuite par BPI France.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Fabrique à Entreprendre définit et met en œuvre avec ses partenaires, un parcours adapté aux besoins des créateurs des quartiers et dont la coordination est confiée à la cheffe de projet. La Fabrique à Entreprendre GrandAngoulême a ainsi initié une nouvelle dynamique entrepreneuriale dans les quartiers grâce à l'organisation de permanences hebdomadaires, d'ateliers mensuels et d'évènements annuels dédiés à l'entrepreneuriat. Le dispositif a également permis de fédérer un réseau d'acteurs locaux de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, ce qui permet une meilleure orientation des porteurs de projets vers les structures adéquates. Le partenariat avec BPI France, établi pour 3 ans, prendra fin le 31 décembre 2021.

Depuis 2021, BPI France a fait évoluer les critères d'éligibilité de ses deux dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat pour les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires : La Fabrique à Entreprendre et CitésLab. Les deux dispositifs répondent à des objectifs similaires, en revanche, le seuil d'habitants résidant en quartiers prioritaires désormais exigé ne permet plus à GrandAngoulême d'être éligible qu'au dispositif CitésLab.

En ce sens, il s'agit pour GrandAngoulême de mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le dispositif CitésLab proposé par BPI France et d'établir un partenariat pour 3 ans. Le chef de projet CitéLab GrandAngoulême aura pour mission de favoriser la création d'entreprises par les habitants dans les quartiers prioritaires par :

- Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur ces territoires sensibles
- Un appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise, sécurisation de leur parcours de création et propositions d'accompagnement grâce à la relation étroite qui existe avec le réseau de création d'entreprise du territoire.

Ce dispositif s'inscrit dans la Maison de l'Entreprendre que GrandAngoulême a ouvert en 2015 en tant que point d'entrée sur le territoire pour l'information, l'animation et la coordination des acteurs économiques. L'action de la Fabrique à Entreprendre s'inscrit déjà dans ce cadre ; le CitéLab GrandAngoulême sera dans la continuité.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la création d'un dispositif CitéLab GrandAngoulême dans le cadre des actions de développement économique dans les quartiers prioritaires.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la candidature de GrandAngoulême auprès de BPI France pour l'obtention du label CitésLab, pour la Maison de l'Entreprendre.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**Certifié exécutoire**

**Reçu à la préfecture de la Charente le :**

**14 septembre 2021**

**Affiché le :**

**15 septembre 2021**